



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale

Adoptée par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière,
le 17 septembre 2004

Séances plénières

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Rapport du Conseil de sécurité [point 11].
2. La place des diamants dans le financement des conflits [point 21].
3. Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique [point 23]¹.
4. Prévention des conflits armés [point 24].
5. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [point 26].
6. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [point 27].
7. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique [point 28].
8. Question de Chypre [point 29].
9. Agression armée contre la République démocratique du Congo [point 30].

¹ Aux paragraphes 1 et 3 de sa résolution 58/90, l'Assemblée générale a décidé notamment d'examiner les progrès enregistrés dans l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) lors d'une (de) séance(s) plénière(s) à sa cinquante-neuvième session, en octobre 2004.



10. Question des îles Falkland (Malvinas) [point 31].
11. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [point 32].
12. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït [point 33].
13. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste [point 34].
14. La situation au Moyen-Orient [point 36].
15. Question de Palestine [point 37].
16. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti [point 42].
17. Élimination du recours à des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales comme moyen de pression politique et économique [point 48].

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

18. Rapport du Conseil économique et social [point 12].
19. Culture de paix [point 35].
20. Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants [point 40].
21. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain [point 41].
22. Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida [point 43]².
23. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes [point 45]³.

² Au paragraphe 1 de la résolution 58/313, l'Assemblée générale a décidé notamment que la réunion de haut niveau consacrée à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des engagements aux termes de la Déclaration se tiendrait le 2 juin 2005.

³ Dans sa décision 58/529, l'Assemblée générale, sachant que l'année 2004 marque le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire, a décidé de consacrer une journée, au cours de sa cinquante-neuvième session, à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence. Dans sa résolution 57/270 B, elle a également décidé d'examiner, au titre de cette question, les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des

24. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique [point 46].
25. Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique [point 47].
26. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [point 94]⁴.

C. Développement de l'Afrique

27. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international [point 38] :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

D. Promotion des droits de l'homme

28. Questions relatives aux droits de l'homme [point 105] :
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁵.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

29. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [point 39]⁶ :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
 - c) Assistance au peuple palestinien;

textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

⁴ Au paragraphe 8 de la résolution 57/164, l'Assemblée générale a décidé de consacrer une séance plénière de sa cinquante-neuvième session, en 2004, à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, en s'appuyant sur les manifestations qui auraient été organisées le 15 mai 2004, à l'occasion de la Journée internationale de la famille.

⁵ Au paragraphe 17 de la résolution 58/181, l'Assemblée générale a décidé qu'à sa cinquante-neuvième session, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2004, elle tiendrait une séance plénière qui prendrait la forme d'un dialogue interactif pour faire le bilan de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004) et examiner les activités qui pourraient encore être entreprises pour intensifier l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

⁶ Pour le point subsidiaire b), voir ci-après le numéro 12 sous Deuxième Commission.

- d) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

F. Promotion de la justice et du droit international

- 30. Rapport de la Cour internationale de Justice [point 13].
- 31. Les océans et le droit de la mer [point 49] :
 - a) Les océans et le droit de la mer;
 - b) La viabilité des pêches, notamment dans le cadre de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, de 1995, et des instruments connexes.
- 32. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [point 50].
- 33. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 51].

G. Désarmement

- 34. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [point 14]⁷.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 35. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale [point 1].
- 36. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation [point 2].
- 37. Pouvoirs des représentants à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale [point 3] :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 38. Élection du Président de l'Assemblée générale [point 4]⁸.

⁷ L'Assemblée générale a décidé que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/59/295) portant sur la question dont traite le point 65 seraient portées à l'intention de la Première Commission dans le cadre de son examen de ce point.

39. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale [point 6]⁸.
40. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies [point 7].
41. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau [point 8].
42. Débat général [point 9].
43. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [point 10].
44. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [point 15]:
 - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
 - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.
45. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections : élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination [point 16].
46. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 17]⁹ :
 - g) Nomination de membres du Comité des conférences;
 - h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
 - i) Nomination du Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne;
 - j) Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
47. Élection de juges du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 18].
48. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies [point 19].
49. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [point 25].
50. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 52].
51. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes [point 53].
52. Renforcement du système des Nations Unies [point 54].
53. Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire [point 55].
54. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres [point 56]:
 - a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;

⁸ Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, tel que modifié par sa résolution 56/509 du 8 juillet 2002, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixantième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.

⁹ Pour les points subsidiaires a) à f), voir ci-après le numéro 36 sous Cinquième Commission.

- b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
 - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;
 - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
 - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
 - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
 - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
 - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
 - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie;
 - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire;
 - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain;
 - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
 - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
 - n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
 - o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
 - p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
 - q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
 - r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
 - s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.
55. Multilinguisme [point 156].
56. Déclaration des Nations Unies proclamant les 8 et 9 mai journées du souvenir et de la réconciliation [point 158].

Première Commission

G. Désarmement

1. Réduction des budgets militaires [point 57].
2. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est [point 58].
3. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [point 59].
4. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale [point 60].
5. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 61].
6. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 62].
7. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [point 63].
8. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 64].
9. Désarmement général et complet [point 65]⁷:
 - a) Notification des essais nucléaires;
 - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
 - c) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
 - d) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
 - e) Relation entre le désarmement et le développement;
 - f) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
 - g) Missiles;
 - h) Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération;
 - i) Désarmement régional;
 - j) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
 - k) Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission;
 - l) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
 - m) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;

- n) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
 - o) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
 - p) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
 - q) Réduction du danger nucléaire;
 - r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
 - s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
 - t) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : un nouvel ordre du jour;
 - u) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
 - v) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
 - w) Transparence dans le domaine des armements;
 - x) Désarmement nucléaire;
 - y) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
 - z) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
 - aa) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
 - bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
 - cc) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
 - dd) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
10. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 66] :
- a) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
 - b) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
 - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
 - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
 - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique;

- f) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
 - g) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
 - h) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.
11. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 67] :
 - a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
 - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
 - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
 - d) Rapport de la Commission du désarmement.
 12. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 68].
 13. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 69].
 14. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 70].
 15. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 71].
 16. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 72].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

17. Planification des programmes (programme 3 du cadre stratégique proposé) [point 109]¹⁰.
18. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]⁸.

¹⁰ Compte tenu des résolutions 54/236 et 57/282 et du paragraphe 5 de la résolution 58/269, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Première Commission le programme 3 (Désarmement) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, comme l'avait recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session (A/59/16), pour qu'elle examine et prenne une décision à son sujet et le soumette ensuite à la Cinquième Commission afin qu'elle le considère dans le cadre de l'examen de l'ensemble du projet de cadre stratégique au titre du point intitulé « Planification des programmes ».

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [point 20].
2. Assistance à la lutte antimines [point 22].
3. Effets des rayonnements ionisants [point 73].
4. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace [point 74].
5. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [point 75].
6. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [point 76].
7. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects [point 77].
8. Questions relatives à l'information [point 78].
9. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies [point 79].
10. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes [point 80].
11. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies [point 81].
12. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes [point 82].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

13. Planification des programmes (programme 23 du cadre stratégique proposé) [point 109]¹¹.

¹¹ Compte tenu des résolutions 54/236 et 57/282 et du paragraphe 5 de la résolution 58/269, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) le programme 23 (Information) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, comme l'avait recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session (A/59/16), pour qu'elle examine et prenne une décision à son sujet et le soumette ensuite à la Cinquième Commission afin qu'elle le considère dans le cadre de l'examen de l'ensemble du projet de cadre stratégique au titre du point intitulé « Planification des programmes ».

14. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]⁸.

Deuxième Commission

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [point 91].

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement [point 44].
3. Questions de politique macroéconomique [point 83] :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
4. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement [point 84].
5. Développement durable [point 85] :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.
6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et par l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire [point 86].

7. Mondialisation et interdépendance [point 87] :
 - a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement;
 - c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine;
 - d) Culture et développement;
 - e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.
8. Groupes de pays en situation particulière [point 88] :
 - a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement [point 89] :
 - a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Coopération pour le développement industriel.
10. Activités opérationnelles de développement [point 90]¹²:
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
11. Formation et recherche [point 92] :
 - a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - b) Université des Nations Unies.

E. Coordination efficace des opérations d'assistance humanitaire

12. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [point 39]¹³ :

¹² L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 90.

¹³ Pour les points subsidiaires a), c) et d), voir ci-dessus le numéro 30 sous séances plénières.

- b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

13. Planification des programmes (programme 10 du cadre stratégique proposé) [point 109]¹⁴.
14. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]⁸.

Troisième Commission

A. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires [point 100].

B. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions prises lors des récentes conférences des Nations Unies

2. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 93].
3. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille [point 94]⁴ :
- a) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
 - b) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous.
4. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement [point 95].
5. Promotion de la femme [point 98]¹².

¹⁴ Compte tenu des résolutions 54/236 et 57/282 et du paragraphe 5 de la résolution 58/269, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer à la Deuxième Commission le programme 10 (Commerce et développement) du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, comme l'avait recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session (A/59/16), pour qu'elle examine et prenne une décision à son sujet et le soumette ensuite à la Cinquième Commission afin qu'elle le considère dans le cadre de l'examen de l'ensemble du projet de cadre stratégique au titre du point intitulé « Planification des programmes ».

6. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » [point 99].

D. Promotion des droits de l'homme

7. Promotion et protection des droits de l'enfant [point 101].
8. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004) [point 102].
9. Élimination du racisme et de la discrimination raciale [point 103] :
 - a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
 - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
10. Droit des peuples à l'autodétermination [point 104].
11. Questions relatives aux droits de l'homme [point 105] :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁵;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

12. Prévention du crime et justice pénale [point 96].
13. Contrôle international des drogues [point 97].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]⁸.

Cinquième Commission

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

1. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes [point 106] :
 - a) Organisation des Nations Unies;
 - b) Programme des Nations Unies pour le développement;
 - c) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
 - d) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
 - e) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
 - f) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - g) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
 - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
 - i) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
 - j) Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
 - k) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
 - l) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - m) Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994;
 - n) Plan-cadre d'équipement.
2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [point 107].
3. Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 [point 108].
4. Planification des programmes [point 109]¹⁵.

¹⁵ Compte tenu des résolutions 54/236 et 57/282 et du paragraphe 5 de la résolution 58/269, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 109 également à la Première Commission, à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et à la Deuxième Commission afin qu'elles examinent les programmes suivants du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007, et prennent une décision à leur sujet, comme l'avait recommandé le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session (A/59/16), et les soumettent ensuite à la Cinquième Commission pour qu'elle

5. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [point 110].
6. Coordination administrative et budgétaire de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique [point 111].
7. Plan des conférences [point 112].
8. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [point 113].
9. Gestion des ressources humaines [point 114].
10. Corps commun d'inspection [point 115].
11. Régime commun des Nations Unies [point 116].
12. Régime des pensions des Nations Unies [point 117].
13. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne [point 118].
14. Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale [point 119].
15. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 120].
16. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 [point 121].
17. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 122].
18. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 123].
19. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola [point 124].
20. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine [point 125].

les considère dans le cadre de l'examen de l'ensemble du projet de cadre stratégique au titre du point intitulé « Planification des programmes » :

<i>Numéro et titre du programme</i>	<i>Documentation</i>	<i>Commission</i>
3 Désarmement	A/59/6 (Prog. 3)	Première Commission
10 Commerce et développement	A/59/6 (Prog. 10)	Deuxième Commission
23 Information	A/59/6 (Prog. 23)	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

21. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [point 126].
22. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo [point 127].
23. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [point 128].
24. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental [point 129].
25. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée [point 130].
26. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie [point 131].
27. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité [point 132] :
 - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
 - b) Activités diverses.
28. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [point 133].
29. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria [point 134].
30. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [point 135] :
 - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
31. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone [point 136].
32. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [point 137].
33. Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi [point 153].
34. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire [point 154].
35. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [point 155].
36. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 17]¹⁶ :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
 - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
 - d) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;

¹⁶ Pour les points subsidiaires g) à j), voir ci-dessus le numéro 46 sous séances plénières.

- e) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
 - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale.
37. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]⁸.

Sixième Commission

F. Promotion de la justice et du droit international

- 1. Nationalité des personnes physiques et succession d'États [point 138].
- 2. Responsabilité de l'État à raison de faits internationalement illicites [point 139].
- 3. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [point 140].
- 4. Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 141].
- 5. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens [point 142].
- 6. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-septième session [point 143].
- 7. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-sixième session [point 144].
- 8. Cour pénale internationale [point 146].
- 9. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 147].
- 10. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé [point 149].
- 11. Convention internationale contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction [point 150].

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

- 12. Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 148].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

- 13. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 145].

14. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de Shanghai pour la coopération [point 151].
 15. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de développement de l'Afrique australe [point 152].
 16. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation du Traité de sécurité collective [point 157].
 17. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]⁸.
-